

République française
Département de la Lozère
COMMUNE DE ROUSSES
Séance du 19 juin 2026

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 048-214801300-20260619-DE_053_2026-DE

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 12/06/2026

Le dix-neuf juin deux mille vingt-six à 21 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI

Présents :
11

Présents : Daniel GIOVANNACCI, Evodie HERAIL, Arnaud AGRINIER, Frédérique EBRARD, Claude GRELLIER, Philippe EBRARD, Suzy MARTIN, Daniel FORT, Coralie GOLL ORTIZ, Maryse GARIT, Jonathan MEYNADIER

Votants : 11

Pour : 11

Représentés :

Contre : 0

Présents non votants :

Abstentions : 0

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Suzy MARTIN

Objet : Subvention de fonctionnement accordée à l'Association Sportive de Rousses (ASR) pour 2026 - DE_053_2026

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de l'Association Sportive de Rousses (ASR) sollicitant une subvention de fonctionnement pour 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de **400 €** à l'Association Sportive de Rousses pour 2026.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2026 à l'article 65748.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 15/07/2026
et publié ou notifié
le 15/07/2026

Le secrétaire de séance
Suzy MARTIN

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel GIOVANNACCI

